



Le Chef de l'Etat réunit la quadrilogie pour évaluer la sécurité au niveau national

Ce jeudi 9 décembre 2021, le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a réuni, en commune Gihanga de la Province de Bubanza, les Re-



présentants de la quadrilogie (administration, sécurité, défense et justice) pour évaluer la sécurité dans tout le pays.

Au début de la réunion, les Représentants de chaque secteur ont eu l'occasion de présenter la situation de leur ressort. Leurs rapports ont montré que la situation sécuritaire est globalement bonne dans toutes les provinces du pays, cela grâce à la collaboration étroite entre les intervenants dans la quadrilogie. Néanmoins, quelques imperfections ont été relevées notamment la persistance des cas de vols dans les ménages, les accidents de roulage, les conflits fonciers, la fraude, la vente des boissons prohibées, de la sorcellerie etc.

Prenant la parole, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a félicité les Représentants de la quadrilogie pour des avancées significatives enregistrées en matière sécuritaire dans le pays. Cela étant, il leur a prodigué des conseils allant dans le sens d'amélioration de la sécurité et a appelé

surtout les forces de défense et de sécurité à redoubler de vigilance sur les frontières du Burundi avec d'autres pays.

Renforcer la sécurité surtout sur les lieux publics pour prévenir les actes de terrorisme surtout dans ces périodes de fin d'année, combattre la criminalité, le vol, l'injuste, l'escroquerie dans le pays et même dans les prisons, fait également partie des recommandations de Son Excellence le Président de la République aux participants à cette réunion.

Le Numéro Un Burundais a clôturé la réunion en exhortant encore une fois la quadrilogie à collaborer étroitement avec la population afin de maintenir un climat de confiance en tout en chacun, pour que d'ici quelques années, la sécurité ne soit plus un domaine pré-occupant, mais que l'on se concentre plutôt sur le développement du pays.

www.presidence.gov.bi

Dans ce numéro:

page

Le Chef de l'Etat réunit la quadrilogie pour évaluer la sécurité au niveau national

1

21ème Edition de la Conférence Internationale sur le Sida et les IST en Afrique

2

Le Vice-Président de la République du Burundi prend l'avion à destination de la Tanzanie

3

Rutana: le Président du Sénat appelle les Burundais à l'amour du prochain

4

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement rencontre le Corps Diplomatique et Consulaire et les Représentants des Organisations Internationales et Régionales

5

Communiqué de Presse no 30 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 8 décembre 2021

7

Coupe du Président/Finale: l'équipe Muzinga et Gacosmos remportent la victoire

Les équipes Muzinga côté féminin et Gacosmos côté masculin ont remporté la victoire Samedi le 4 décembre 2021 au cours des finales de la Coupe du Président, 3^{ème} édition, au terrain dit Département sis en Mairie de Bujumbura. Le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a assisté à ces matches.



Côté féminin, le match opposant l'équipe Muzinga et les As a été remporté par Muzinga sur un score de 3 sets à 1. Côté masculin, l'équipe Gacosmos a battu Amicale sur un score de 3 sets à 0.

Les matches ont été clôturés avec la remise des prix aux équipes qui ont gagné. Chaque équipe a reçu une Coupe et une enveloppe d'1 millions de francs burundais. Les joueurs qui se sont distingués au cours des finales ont reçu aussi des enveloppes.

Le Chef de l'Etat a offert à chaque équipe gagnante une vache et a reçu à son tour des cadeaux de la part de la Fédération de Volleyball et d'Econet leo qui ont contribué pour sponsoriser les équipes.

(www.rtnb.bi)

21ème Edition de la Conférence Internationale sur le Sida et les IST en Afrique



Lors de sa participation virtuelle à la session spéciale des hépatites qui s'est tenue, ce jeudi 9 décembre à Durban en République Sud Africaine dans le cadre de la 21^{ème} édition de la Conférence Internationale sur le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) en Afrique, la Première Dame du Burundi a appelé à une forte implication des décideurs, les partenaires techniques et financiers et toutes les parties prenantes tant nationaux qu'internationaux pour que les services de dépistage, prévention et prise en charge des hépatites virales soient accessibles à tous.

Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE d'ajouter : « Notre souhait est que le dépistage de l'hépatite B et la prise en charge des femmes enceintes soit effective et intégrée au paquet des soins prénatals au même titre que le VIH et la syphilis ».

Au cours de cette séance spéciale qui était consacrée

aux hépatites, il a été révélé que le continent Africain a déjà enregistré des avancées significatives en matière de lutte contre le Sida par rapport aux hépatites et à la syphilis d'où la tenue de cette session pour solliciter le leadership des Premières Dames en vue de prévenir la transmission de l'hépatite de la mère à l'enfant.

Au moment où 124 mille africains meurent chaque année de l'hépatite, la Première Dame tranquillise que « le Burundi a déjà fait un pas de géant dans la lutte contre les hépatites. Cela se traduit par :

- l'élaboration du 1^{er} plan stratégique national de lutte contre les hépatites virales 2018-2022;
- l'adoption des directives nationales de prévention et prise en charge des hépatites virales B et C selon les recommandations de l'OMS;
- la formation des prestataires de soins sur la prévention et la prise en charge des hépatites virales ainsi que
- l'introduction du vaccin contre l'hépatite B dans la vaccination de routine à partir de 6 semaines de naissance depuis 2004 (couverture 93%) », a-t-elle indiqué.

Signalons que la 21^{ème} édition de la Conférence Internationale sur le Sida et les IST qui se tient depuis le 06 au 11 décembre à Durban est rehaussée par les Premières Dames de certains pays Africains, les Ministres ayant la Santé dans leurs attributions et autres responsables sanitaires et a été organisée dans l'objectif d'apporter une contribution à l'élimination de la transmission des IST de la mère à l'enfant en Afrique. (www.présidence.gov.bi)

Présentation du calendrier des travaux pour la période du 6 au 21/12/2021

L'Assemblée Nationale a adopté le calendrier des travaux de la Session Parlementaire Ordinaire pour la période du 6 au 21 décembre 2021. Ce calendrier des travaux a été présenté aux Députés mardi le 7 décembre 2021 par le Très Honorable Gélase Daniel NDABIRABE Président de l'Assemblée Nationale.

Au cours de cette période, les Députés vont notamment analyser les projets de loi portant statut des officiers, des brigadiers et des agents de la Police Nationale du Burundi.

Sur le calendrier des travaux de l'Assemblée Nationale, il est également prévu en date du 16 décembre 2021, une présentation du rapport portant analyse du Plan d'Actions annuel du Gouvernement, exercice 2021-2022 et des questions d'éclaircissement au Chef du Gouvernement devant le Parlement réuni en Congrès.

Pendant la même période plus précisément le 20 décembre 2021, il est prévu une présentation du



rapport d'étape de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) devant le Parlement réuni en Congrès.

Certaines Commissions Permanentes seront saisies au fond pour analyser certains projets de loi.

Ainsi la Commission en charge des affaires sociales sera saisie au fond pour analyser le projet de loi portant modification de certain-

nes dispositions du code de la Protection Sociale au Burundi et Revalorisation des pensions pour le secteur public.

La Commission ayant les affaires politiques dans ses attributions sera saisie au fond pour analyser le projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole sur les privilèges et immunités de la Communauté Est Africaine.

Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Gélase Daniel NDABIRABE a saisi cette occasion pour souhaiter aux Députés les bonnes fêtes de Noël et du nouvel an. (www.rtnb.bi)

Le Vice-Président de la République du Burundi prend l'avion à destination de la Tanzanie

Le Vice-Président de la République du Burundi Son Excellence Prosper BAZOMBANZA a pris l'avion mercredi, le 8 décembre 2021 à destination de la Tanzanie où il va représenter le Chef de l'Etat dans les



cérémonies de Commémoration du 60^{ème} anniversaire de l'Indépendance de Tanganyika qui sera célébré le 9/12/2021. Le Tanganyika qui, après la fusion avec le Zanzibar, a donné naissance à la Tanzanie actuelle. (www.rtnb.bi)

Prison centrale de Gitega: un incendie fait des dégâts humains et matériels

Un incendie s'est déclaré à la prison centrale de Gitega la nuit du 6 au 7 décembre 2021. Selon le Vice-Président de la République Son Excellence Prosper BAZOMBANZA qui s'est rendu sur les lieux, cet incendie a fait 38 morts parmi les prisonniers, 69 autres ont été blessés et sont en train d'être soignés à l'hôpital régional de Gitega.

Aussitôt après la déclaration de l'incendie, le Vice-Président de la République a effectué une descente à la prison centrale de Gitega en compagnie de 4 membres du gouvernement, pour évaluer les dégâts et donner des orientations. Son Excellence Prosper BAZOMBANZA a précisé à cette occasion que l'incendie a été causé par le raccordement anarchique sur le réseau

électrique, chacun voulant installer une prise, une ampoule pour éclairage ou un interrupteur.



Selon le Vice-Président de la République, le bilan de cet incendie est de 38 personnes mortes, 69 blessés dont 34 grièvement. Trente-cinq

autres ont reçu des soins sur place à la prison centrale par une équipe médicale dépêchée d'urgence.

Après avoir constaté les dégâts, le Vice-Président de la République a porté à la connaissance du public des mesures pour

répondre à la situation d'urgence. Il a annoncé notamment que le Gouvernement a arrêté des mesures urgentes de soutien en termes de nourriture, couvertures et matelas en faveur de la population carcérale de la prison centrale de Gitega qui s'élève à 1.500 prisonniers.

Il a également rassuré les blessés qui sont sous traitement que toute la facture relative à leur prise en charge médicale sera entièrement supportée par le Gouvernement du Burundi.



En ce qui concerne ceux qui ont trouvé la mort dans cet incendie, le Vice-Président de la République a indiqué que leur inhumation sera aussi prise en charge par le Ministère ayant la Solidarité Nationale dans ses attributions.

Parmi les mesures prises par le Gouvernement pour sécuriser cette maison de détention, figure la réhabilitation totale dans un proche avenir de cette prison qui est vieille de plusieurs années. Selon Son Excellence

Prosper BAZOMBANZA, le Ministère en charge des Infrastructures va bientôt faire un état des lieux avant de démarrer les travaux de réhabilitation de cette prison centrale de Gitega.

Pour terminer, le Vice-Président de la République a recommandé à la population carcérale et à toutes les communautés où les gens sont appelés à

vivre ensemble, d'éviter les installations anarchiques qui sont porteurs de tous les dangers.

Le Vice-Président de la République était accompagné de 4 Ministres du Gouvernement, notamment le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Local, celui de la Justice, celui en charge de la Solidarité Nationale et celui de la Santé Publique. (www.rtnb.bi)

Rutana: le Président du Sénat appelle les Burundais à l'amour du prochain

Le Président du Sénat en même temps Représentant légal de l'Eglise Méthodiste Unie, le Très Honorable Emmanuel SINZOHAGERA s'est joint dimanche le 05 décembre 2021, aux Chrétiens de cette Eglise de la Paroisse St Paul de Rutana, dans la prière de célébration dominicale.

Dans un message adressé aux Chrétiens, le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel SINZOHAGERA a appelé à l'amour, à la fraternité et à l'unité entre les Burundais étant donné que nous approchons la fête de Noël.

Le Président du Sénat a apprécié le fait que les Chrétiens de la Paroisse St Paul de Rutana ont construit



une nouvelle Eglise. 'C'est un travail qui vous honore', a-t-il ajouté.

Le Très Honorable Emmanuel SINZOHAGERA, Représentant légal de l'Eglise Méthodiste Unie du Burundi a également interpellé les Chrétiens à rompre avec le désordre ayant caractérisé

cette Eglise par le passé, à conjuguer les efforts et retrousser les manches pour s'atteler aux travaux de Développement.

Il a terminé son propos en les invitant à continuer de se protéger contre la COVID-19. (www.rtnb.bi)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement rencontre le Corps Diplomatique et Consulaire et les Représentants des Organisations Internationales et Régionales



Le Jeudi 09 décembre 2021, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO a rencontré le Corps Diplomatique et Consulaire ainsi que les Représentants des Organisations Internationales et Régionales œuvrant au Burundi pour un briefing et d'échanges sur les questions d'intérêt commun.

Dans son Discours, le Ministre a rappelé que le Gouvernement du Burundi a mis en place 6 priorités absolues à tenir en considération pour l'année 2021. Il s'agit de la bonne gouvernance, la santé publique, le développement du secteur de l'agriculture et de l'élevage, l'emploi des jeunes, le rapatriement des réfugiés et la prise en charge des personnes retraitées.

Pour la bonne gouvernance, le Ministre a indiqué que c'est l'une des priorités du gouvernement qui passe par l'éradication de la pratique de corruption, le détournement des fonds publics, la mauvaise gestion des biens de l'Etat etc. A cet égard, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a souligné que les mécanismes de dénonciations directes à travers les boîtes à suggestions et d'autres mécanismes comme l'amélioration du cadre légal, la stratégie nationale de la bonne gouvernance ont été mis en place pour faire face à ce fléau. En outre, le Gouvernement a renforcé les institutions de contrôle et d'investigation, la cour des comptes et l'inspection générale de l'Etat et a mis en place la chambre anticorruption au sein des tribunaux de gran-

de instance et l'unité anticorruption au sein de la police judiciaire. Tout ce dispositif contribue sensiblement à consolider la lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance.

Concernant la question des droits de l'homme, le Ministre a signalé aux participants que le Burundi dispose des mécanismes nationaux et internationaux efficaces et efficients. Il a cité entre autres la CNIDH, l'Observatoire National pour l'éradication du génocide, le Conseil National de l'Unité et de la réconciliation et l'Institution de l'Ombudsman. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des principes internationaux et de protection des droits humains, le Burundi estime que la meilleure voie passe par la coopération, le dialogue, l'assistance technique et le renforcement des capacités des mécanismes nationaux œuvrant dans ce domaine.

Selon Ambassadeur Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, le principe de non politisation, de non sélectivité, de l'objectivité, de l'universalité des droits humains et le rejet de deux poids deux mesures sont les seuls principes à mettre en avant dans la protection et la promotion des droits humains.

Au chapitre de la liberté d'opinion, le Ministre en charge des Affaires Etrangères a mentionné que le



conseil national de la communication (CNC) a agréé depuis 2020, 10 agences de communication, 10 journaux en lignes, 4 chaînes de radio, 4 chaînes de radio communautaires, un journal périodique et un studio de production. Il a en outre souligné que les dos-

siers de demande d'autorisations et d'exploitations d'autres organes de presse sont sous analyse et le dialogue continue entre le CNC et les représentants des médias sous sanctions en vue de leur réouverture.



Dans le secteur de la santé, le Ministre Albert SHINGIRO a indiqué que le Gouvernement du Burundi continue à lutter contre la pandémie de Covid-19 et à d'autres maladies dévastatrices comme la malaria, la tuberculose et le VIH/SIDA. S'agissant de la COVID-19, le Burundi a instauré la campagne de dépistage massif, la recherche des cas contacts, la prise en charge des cas positifs et la sensibilisation au respect des mesures sanitaires en vigueur etc. Le Ministre a souligné aussi que les premiers vaccins sont arrivés au Burundi le 14 octobre 2021, d'autres suivent progressivement et la prise des doses de vaccin se fait au Burundi sur une base volontaire. Le taux de positivité est de 2% depuis l'apparition de la COVID-19, il a précisé que cette pandémie ne peut être atténuée voire anéantie que par une action collective, solidaire, durable de tous les pays du monde sans exception aucune. Le Burundi comme la plupart d'autres pays a besoin de la solidarité interne pour faire face à cette grave menace sanitaire pour la relance de son développement socio-économique.

Le Ministre a aussi parlé des avancées en matière de l'agriculture et de l'élevage ainsi que des activités en rapport avec l'autonomisation des jeunes. Concernant le rapatriement des réfugiés burundais, il a indiqué que suite à la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays, les citoyens rentrent massivement y compris les acteurs politiques. Plus de 60 mille réfugiés sont rentrés

volontairement au pays soit une augmentation de 126% par rapport aux réfugiés rentrés en 2020 où 26.868 personnes ont regagné le bercail. Le souhait du gouvernement est que l'an 2022 soit une année de retour au pays natal de tous les compatriotes en exil, a précisé le Ministre Albert SHINGIRO.

A part les priorités absolues du gouvernement, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a cité d'autres axes d'importance capitale pour le Burundi, notamment la protection de l'environnement, la collaboration de la société civile avec les partis politiques, les organisations non gouvernementales, le climat des affaires, des investissements et de la coopération internationale.

Dans le domaine du climat des affaires, le Ministre Albert SHINGIRO a précisé que le Gouvernement du Burundi est en train de mettre en œuvre différentes activités dont la formation sur le business, le coaching des femmes entrepreneurs, les suivi de l'opérationnalisation de la zone spéciale, la conception des réformes pour l'amélioration du climat des affaires, l'appui et l'assistance multiforme aux investisseurs, la structuration et la consolidation du dialogue constructif entre les partenaires techniques et financiers, entre le Gouvernement et les ministères sectoriels ainsi que le renforcement de l'intégration économique régionale notamment au sein de la région etc.

La récente décision du Gouvernement du Burundi sur le paiement et l'obtention du visa à l'Aéroport Melchior NDADAYE de Bujumbura pour les voyageurs ayant les documents requis rentre aussi dans le cadre de l'ouverture du Burundi au monde, a souligné le Ministre des Affaires Etrangères et la Coopération au Développement.

Sur le plan de la coopération internationale et régionale, le Ministre Albert SHINGIRO a salué la levée des mesures de mise sous observation et de suspension de la coopération multilatérale par l'organisation internationale de la francophonie qui a reconnu les multiples avancées du Burundi en matière de consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie dans le pays. Dans ce même ordre d'idées,

le Ministre a salué les décisions du conseil de sécurité des Nations Unies et du conseil de sécurité de l'Union Africaine de retirer le Burundi sur leur agenda politique. Il n'a pas manqué de saluer aussi la récente décision du Président américain Joe Biden de lever l'état d'urgence concernant la situation du Burundi et la fin des sanctions ciblées contre certaines personnalités burundaises. Il a en outre profité de cette occasion pour inviter l'Union Européenne en tant que partenaire historique et important du Burundi à emboîter le pas aux Etats Unis d'Amérique et aux autres partenaires pour finaliser le processus en cours de la levée des sanctions.

Pour la nouvelle stratégie de la politique du gouvernement, le Burundi a adopté la diplomatie économique, business diplomatic comme mode d'action diplomatique. Il a expliqué que celle-ci est basée sur cinq piliers à savoir : l'attrait des investissements étrangers, le transfert des technologies, la promotion du tourisme, l'industrialisation progressive du pays ainsi que le développement des infrastructures, base de la transformation structurelle de l'économie burundaise etc. Il a aussi parlé qu'en 2022, au Burundi il y aura un recensement général de la population, de l'agriculture et de l'élevage dont l'objectif vise à contribuer à la connaissance de la population du Burundi, de son évolution prévisible et de mettre à la disposition des utilisateurs notamment les pouvoirs publics des indicateurs fiables mis à jour. Il a invité tout un chacun à apporter sa contribution pour la réussite de cette activité dont le coût est estimé à 52 milliards de franc burundais.

Concernant les interventions de différents participants,

le Ministre Albert SHINGIRO a salué les messages de condoléances par rapport aux décès survenus à la prison centrale de Gitega après l'incendie qui s'est déclarée dans cette maison de détention. S'agissant de la nouvelle politique de bon voisinage, le Ministre Albert SHINGIRO a indiqué que le Burundi met l'accent sur le bon voisinage avec tous les pays. Selon lui, un voisin peut être bon ou moins bon, « nous n'avons pas de mauvais voisin », a souligné le Ministre. Pour le cas du Rwanda, le Ministre Albert SHINGIRO témoigne que les gestes positifs qui ne trompent pas sont là pour normaliser les relations diplomatiques. Il ne reste que la remise au Burundi des putschistes qui sont sur le territoire rwandais, sinon toutes les étapes ont été franchies, a indiqué le Ministre.

Concernant les droits de l'homme et les mécanismes spéciaux en matière de promotion des droits humains, le Ministre Albert SHINGIRO a indiqué que c'est l'idéale à atteindre. Les uns sont avancés, les autres le sont moins, et d'autres sont en arrière.

D'où, le Burundi compte mettre en avant la coopération et le renforcement de capacités ainsi que le dialogue en termes de la protection des droits de l'homme. Pour les mécanismes spéciaux, le Ministre a été clair, le rapporteur spécial n'aura pas la possibilité de visiter le Burundi, car, sa mise en place a été un forçage malgré le rejet total du groupe africain, certains pays ont forcé la création de ce mécanisme spécial, a-t-il précisé. Toutefois, le Burundi reste ouvert pour la coopération avec le siège à Genève et le démembrement du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme basé à Yaoundé, au Cameroun, à travers la CNIDH etc. (MAECD)

Vers la Digitalisation des Services du ressort du Ministère de la Fonction Publique

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi en collaboration avec l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA) et le programme des Nations Unies pour le Développement PNUD, a organisé lundi le 06 décembre 2021, un atelier de



renforcement de capacités dans la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'accès aux Services Administratifs, Judiciaires et aux Droits (PASD) en Province de Cibitoke. Ont pris part à cet atelier, les Administratifs Provinciaux et Communaux des Provinces

de Cibitoke, Bubanza, Bujumbura et Bujumbura Mairie.

Les thématiques à développer sont entre autres: le PND2018-2027, la gestion des associations d'auto-développement, la gestion des ressources humaines, éthique et Gouvernance locale, plaidoyer pour l'intégration du genre dans les Services Publics et la Gestion des Performances. Le Ministre Dr Thaddée NDIKUMANA, dans son mot d'ouverture, a invité les Administratifs à la base à prendre les dispositions nécessaires pour l'amélioration de l'accès aux services dans différents secteurs de la vie nationale.

Il a rappelé aux participants que la Commune doit être la base du Développement du Pays. Pour y arriver, l'Administrateur doit coordonner tous les services œuvrant dans sa localité et doit instaurer la Bonne Gouvernance et le Leadership dans sa Commune.

Le Ministre de la Fonction Publique Dr Thaddée NDIKUMANA a en outre effectué une visite au guichet unique de Cibitoke, une des approches de la décentralisation selon Dr Thaddée NDIKUMANA. Il a indiqué que le pays compte 10 guichets uniques bientôt 12 guichets uniques, ce qui favorise la prestation et l'octroi de différents services à la population et permet aussi à la population de continuer à vaquer aux travaux de

développement, dicit Dr Thaddée NDIKUMANA.

Après la visite guidée, le Ministre Dr Thaddée NDIKUMANA a précisé que la Fonction Publique devra s'inspirer de la digitalisation des services offerts à la Commissariat Général des Migrations (CGM) au niveau Communal, Provincial et National. Cela facilitera la tâche d'envoi des courriers au niveau national pour que la décentralisation soit effective, a souligné Dr Thaddée NDIKUMANA.

Pour rappel, c'est par voie d'envoi à travers la Régie National des Postes que les courriers sont envoyés de l'intérieur du pays vers Bujumbura. Cela prend beaucoup de temps selon les employés de Cibitoke d'où ils souhaitent en urgence la Décentralisation et la digitalisation de la Fonction Publique.

Suite aux doléances adressées au Ministre Dr Thaddée NDIKUMANA, surtout l'absence des documents, de textes et lois régissant la Fonction Publique au niveau Provincial de Cibitoke, le Ministre Thaddée NDIKUMANA promet d'octroyer ces documents soit en livres, soit en format électronique pour leur faciliter la tâche. (www.rtnb.bi)

La population des Provinces du Nord et du Sud sensibilisés sur la lutte contre les Violences Sexuelles Basée sur le Genre(VSBG)

Le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, en collaboration avec l'OMS, a organisé du 06 au 07 décembre 2021, dans la Province de Gitega, un atelier de sensibilisation des Administratifs sur la lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le Genre (VSBGs).

La Ministre en charge du Genre dans ses attributions Madame Imelde SABUSHIMIKE dans son discours d'ouverture, a indiqué que l'atelier est organisé dans le cadre de la continuité de la campagne des 16 jours d'activisme contre le VSBG lancé à Muyinga sous le thème : " Agissons immédiatement pour mettre fin aux VSBG."

Les VSBG touchent les femmes mais aussi les hommes, les filles et garçons. Les statistiques montrent que les personnes de sexe féminin sont les plus touchées à près de 90%, a indiqué la Ministre. Elle a ajouté également que les VSBG constituent une violation flagrante des droits de la personne humaine; une at-

teinte à la dignité humaine, à l'intégrité physique et morale des victimes.



L'atelier de sensibilisation des administratifs sur la lutte des VSBG a été organisé l'intention des responsables dans les secteurs suivants: administration, santé, justice, sécurité, éducation; des provinces des régions Sud et Nord.

Le Ministre en charge du genre a ensuite annoncé que l'atelier a pour objectifs spécifiques d'échanger avec les participants par rapport à la lutte contre les VSBG avec la finalité de prendre des engagements en vue de leur implication accrue dans la lutte contre ce fléau.

La Ministre Madame Imelde SABUSHIMIKE a réitéré l'engagement du Gouvernement du Burundi via le Ministère de la Solidarité Nationale, à tout faire en vue de l'éradication des VSBG dans la société burundaise et a dit qu'elle est confiante qu'ensemble le pari d'éradiquer les VSBG au Burundi sera gagné.

Pour l'OMS, la prévention et la riposte des VSBG sont une priorité en matière des Droits Humains. Des mesures doivent être prises pour faire en sorte que les femmes, dans toute leur diversité, vivent sans subir de violence, a martelé Dr NIANE Eugénie, déléguée du Représentant de l'OMS dans cette atelier.

La Déléguée du Représentant de l'OMS Dr NIANE Eugénie a précisé que la violence à l'égard des femmes est très répandue. Elle a fait savoir qu'au niveau mondial, une femme sur trois subit des violences physiques et/ou sexuelles. Les conséquences des violences sont significatives particulièrement sur la santé des femmes et des enfants. Elles sont à type de traumatismes et de graves problèmes de santé physique, mentale, sexuelle et reproductive, a-t-elle dit.

Dr NIANE Eugénie a rassuré l'engagement de l'OMS et de ses partenaires à accompagner le Burundi pour attirer l'attention sur la violence à l'égard des femmes et des filles en tant que problème de Santé Publique et d'Egalité des Sexes.

(www.rtnb.bi)

Lancement de la Journée du Contribuable, Edition 2021

Le Commissaire Général de l'Office Burundais des Recettes (OBR) Monsieur Pacifique MUNYESHONGORE annonce que la Journée du Contribuable sera célébrée le 21 décembre 2021 au stade Intwari en Mairie de Bujumbura.

La journée sera célébrée sous le thème «Augmentons la Production pour avoir l'excédent à exporter, et payons fièrement les impôts et taxes».

Monsieur Pacifique MUNYESHONGORE a indiqué que ce thème de la 6^{ème} Edition de la Journée du Contribuable a été choisi parce que même si les exportations ont augmenté, les termes de la balance commerciale restent déficitaires et on veut changer la donne. La balance commerciale au premier trimestre 2021 accuse un déficit de 394,95 milliards BIF.

Selon le Commissaire Général de l'OBR, cette Journée du Contribuable arrive au moment où l'OBR a toujours été efficace dans sa mission d'établir, recouvrer, administrer et comptabiliser pour le compte du trésor public les Impôts, taxes et droits de douanes. Les recettes étaient de 301,21 milliards à la création de l'OBR en 2009 et elles ont été de 1156,44 milliards BIF à la fin de l'exercice juillet 2020--juin 2021 a précisé le Commissaire Général.



Monsieur Pacifique MUNYESHONGORE a fait savoir que la 6^{ème} Edition de la Journée du Contribuable Edition 2021 sera marquée par la remise des prix aux Contribuables les plus conformes, grands comme petits, en passant par les moyens et par la même occasion des conseils seront donnés à ceux qui traînent encore les pieds dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales. (www.rtnb.bi)

Les femmes Leaders appelées à servir de modèle dans la Communauté

Le Forum National des Femmes Leaders a organisé à Gitega mercredi le 8 décembre 2021, un atelier de renforcement de capacités des femmes leaders des provinces du Centre, de l'Est et du Sud du Pays sur le Leadership



Transformateur, l'Education Financière et la Gouvernance. L'Objectif de l'atelier était de rappeler aux femmes qu'un leader doit transformer les membres de son foyer et de sa famille et que les voisins doivent être transformés à son image.

Dans cet atelier, le Leadership de la femme dans la Communauté et au ménage a occupé les débats. Les participantes à cet atelier ont été renforcées en termes de capacités de Leadership qui transforme, en Education Financière et en termes de Gouvernance.

Dans sa présentation, la Consultante Madame Florine MUKESHIMANA a souligné qu'un Leader Transformateur est une personne qui crée une vision et inspire les gens à s'engager dans sa vision, qui entraîne et construit une équipe qui l'aide à être efficace dans la réalisation de sa vision.

Selon Madame Jeanne MPFAYOGUHORA, Secrétaire Général du Forum National des Femmes Leaders, ces Femmes Leaders doivent être le modèle du changement positif dans tous les secteurs de la vie en com-

mençant par leurs foyers respectifs, notamment un modèle comportemental. Elles doivent aussi savoir comment gérer les fonds en famille, dans les services publics et dans les associations et remorquer l'entourage et les voisins dans ces valeurs positives.

Pour le Secrétaire Général du Forum National des Femmes Leaders, la Femme Leader qui a déjà franchi un pas au niveau social, au niveau économique ou politique ne doit pas accepter que sa réputation soit entachée de mauvais comportement. Elle a expliqué que quels que soit le statut social ou ses responsabilités politiques, la femme doit rester fidèle et soumise à son mari. Sa position sociale doit plutôt aider son ménage et les voisins à avancer. De cette manière, les enfants d'une telle femme serviront de modèle à d'autres enfants du voisinage. Madame Jeanne MPFAYOGUHORA a également exhorté les Femmes Leaders membres du Forum à porter ce message jusqu'au niveau Communautaire et à d'autres Leaders Communautaires.

Trente Femmes Leaders en provenance des Provinces de Gitega, Ruyigi, Rutana, Bururi, Makamba et Rumonge ont participé à cet atelier, à raison de 5 Femmes Leaders par Province. (www.rtnb.bi)

Nyabiraba: exercice de simulation sur la Pratique d'un Plan de Contingence

La Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes en collaboration avec la Croix Rouge du Burundi avec l'appui du PNUD, a procédé lundi le 06 décembre 2021 à Nyabiraba dans la province de Bujumbura, à



l'exercice de simulation de la mise en Pratique des Plans de Contingence communaux.

L'objectif de l'exercice de simulation est de tester l'opérationnalisation de ce Plan de Contingence pour leur donner l'idée de la coordination des interventions, d'évaluer ce que chacun est capable de faire en situation réelle.

Le Président de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes, Monsieur Anicet Nibaruta, a indiqué qu'en collaboration avec les Partenaires, la Plateforme est en train de développer le système d'alerte précoce conformément aux recommandations

d'une réunion régionale sur la mise en place du système d'alerte précoce et de veille tenue à Nairobi au mois d'octobre.

Le manque d'alerte précoce et de salle de veille contribue à l'aggravation des pertes liées aux catastrophes naturelles, c'est ainsi que les participants ont opté pour sa mise en place au niveau de tous les

Pays membres de l'Union Africaine.

Au niveau de la Direction Générale de la Protection Civile au Burundi, les travaux d'aménagement de la salle de veille sont terminés, l'étape suivante est de former les animateurs de ce centre. Monsieur Anicet NIBARUTA appelle le Gouvernement à rendre opérationnel le fonds créé à cet effet inscrit dans le décret instituant le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

La Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes compte développer un partenariat avec les radios communautaires pour communiquer les informations météorologiques de l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) qui donnent le comportement de manière saisonnière afin de prévenir les Communautés. (www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°30 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 08 DECEMBRE 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 08 décembre 2021 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le vendredi 03 décembre 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de loi portant prévention et répression de la cybercriminalité au Burundi**, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Au cours de ces dernières décennies, le développement des technologies de l'information et de la communication a atteint un niveau considérable et a permis le rapprochement des utilisateurs.

Malgré les avantages offerts par ces technologies de l'information et de la communication, l'économie, la vie privée et les interactions sociales sont menacées par une nouvelle forme de criminalité que les spécialistes ont convenu d'appeler « cybercriminalité » qui est « tout comportement illégal faisant intervenir des opérations électroniques qui visent la sécurité et des données qu'ils traitent ».

Actuellement, le Burundi ne dispose pas d'une loi spécifique sur la lutte contre cette cybercriminalité.

Le Code pénal burundais ne comporte que quatre articles sur la criminalité informatique.

Il s'agit d'une lacune préjudiciable à l'administration de la justice en matière de cyber-délinquance. Cette situation place le Burundi parmi les cibles privilégiées par cette forme de criminalité qui peut provenir de l'étranger ou de l'intérieur du pays.

Il s'avère dès lors nécessaire que le Burundi se dote d'une loi qui permet de lutter contre ce type de criminalité pour compléter le dispositif pénal existant.

En matière de procédure pénale, le constat est celui de l'inadéquation des normes devant organiser les étapes de la procédure, de l'enquête jusqu'au jugement.

Le Conseil des Ministres avait analysé ce projet et avait donné des orientations pour qu'il soit retravaillé.

Après analyse du projet retravaillé, le Conseil des Ministres a constaté que les préoccupations qui avaient été exprimées ont trouvé leurs réponses et l'a adopté.

2. Projet de décret portant modification du décret n°100/186 du 16 octobre 2017 portant création et modalités de gestion du Fonds de Service Universel des Technologies de l'Information et de la Communications au Burundi, présenté par la Ministre de la Communication, des technologies de l'Information et des Médias.

Depuis sa mise en place en octobre 2017, le Fonds de Service Universel des Technologies de l'Information et de la Communication n'a pas atteint les résultats escomptés, à savoir « financer les activités liées au service universel ».

L'opérationnalisation effective de ce Fonds nécessite la révision de son cadre légal pour sa transformation organisationnelle.

Entre autres innovations, il y a lieu de citer l'introduction d'un Conseil d'Administration parmi les organes dirigeants du Fonds ainsi que la mise en place d'une unité de gestion dirigé par un Directeur.

Par ailleurs, certaines dispositions du décret en vigueur ont été reformulées dans le sens de préciser la portée du service universel, d'alléger le processus de validation des plans d'actions et des projets du Fonds et d'améliorer ses performances.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant les recommandations suivantes :

- Au niveau du Conseil d'Administration, la vice-présidence sera assurée par le Secrétaire Exécutif du SETIC ;
- Insérer une disposition qui parle du personnel d'appui avec un effectif précis ;
- Préciser que l'expert en charge des technologies de l'information et de la communication assure l'intérim en cas d'absence du Directeur ;
- Préciser que les frais de fonctionnement du Fonds proviennent des subsides de l'Etat ;
- Supprimer du texte l'aspect en rapport avec les délais accordés à la tutelle pour réagir aux décisions du Conseil d'Administration ;
- Insérer une disposition qui indique que les aspects en rapport avec les rémunérations seront précisés dans un autre texte réglementaire ;
- Supprimer l'article 27 qui donne l'impression qu'il y a un autre compte ouvert dans une autre banque que la Banque Centrale ;
- Le Fonds doit développer l'accessibilité de la jeunesse aux technologies de l'information et de la communication et aux terminaux;

3. Projet de contrat de partenariat public-privé pour l'exploitation, la gestion, la maintenance et la veille technologique du réseau de télévision numérique terrestre, présenté par la Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Le Gouvernement du Burundi et la société chinoise StarTimes Communication Network Technology Co Limited ont convenu de créer une société mixte chargée de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance du réseau de télédiffusion numérique, ainsi que le remboursement du crédit contracté par le Gouvernement burundais pour la mise en place du réseau de télédiffusion numérique.

Ladite société appelée Société de Télédiffusion Numérique du Burundi (STNB) a été effectivement créée en 2015.

Les statuts de cette société fixent son capital à 150 millions de Fbu avec des actions réparties dans les proportions de 40% pour l'Etat du Burundi et 60% pour Startimes.

Le coût total du marché était de 32. 600.000 dollars américains, crédit contracté par l'Etat du Burundi, qui a servi à la réalisation du projet.

Quatre ans après l'inauguration de cette société et à 90% du décaissement du crédit, cette société n'est pas fonctionnelle. Les fonctions de la Direction Générale de la STNB et de StarTimes Médias Burundi sont assurées par une personne, ce qui crée de la confusion.

Les études réalisées ont montré qu'il y a un vide juridique dans les rapports entre l'Etat du Burundi, propriétaire des équipements concédés, et la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi (STNB) qui est le concessionnaire qui doit en assurer l'exploitation.

Le fonctionnement effectif de la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi reste impératif pour rendre opérationnelle la télédiffusion numérique et ainsi éviter la détérioration des équipements installés depuis 2016.

Ce projet de contrat a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'autorité contractante en l'occurrence l'Etat du Burundi confère au partenaire privé, c'est-à-dire la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi (STNB), le droit d'exploiter, de gérer, d'assurer la maintenance et la veille du réseau de multiplexage et de distribution des signaux de télévision numérique terrestre et le remboursement du crédit contracté auprès de l'EXIMBANK de Chine dans le cadre de ce Projet.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres a formulé les observations et les recommandations suivantes :

- L'infrastructure en question a été financée à 100% par l'Etat du Burundi sur un crédit contracté et est, par ce fait, sa propriété;
- L'Etat du Burundi a besoin d'une société qui doit gérer cette infrastructure ;
- La Société de Télédiffusion Numérique du Burundi créée pour gérer cette infrastructure a un capital de 150 millions de Fbu libéré par l'Etat du Burundi et la société StarTimes. Si les fonds existants s'avèrent insuffisants pour la rendre opérationnelle, les deux parties pourront augmenter le capital ;
- Il est urgent pour le Ministère de tutelle de se concerter avec ses partenaires pour mettre en place les organes de cette société, c'est-à-dire le Conseil d'Administration et la Direction ;
- Aussitôt les organes de la STNB mis en place, cette dernière deviendra désormais l'interlocuteur auprès de l'Etat du Burundi qui est propriétaire de l'infrastructure qu'elle gère ;
- Il faut s'assurer que cette société a les capacités nécessaires pour accomplir cette tâche. S'il s'avère qu'elle n'en a pas les capacités, il faudra chercher une autre société ;
- Le contrat dont il est question ne peut pas être de nature partenariat public-privé car la STNB n'apporte pas de capital. Elle va assurer la maintenance et l'exploitation uniquement;
- Ce n'est pas la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi qui va rembourser le crédit ;

- Il faut un audit pour vérifier l'utilisation par la société StarTimes du crédit que l'Etat du Burundi a contracté.

4. **Projet de décret portant organisation et fonctionnement de la Commission de la Concurrence**, présenté par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

La loi sur la concurrence de la Communauté Est Africaine a été mise en place en 2006, et le Burundi est membre de cette Communauté depuis juillet 2007.

Cette loi vise, entre autre, à promouvoir et protéger le commerce équitable dans la Communauté, à garantir le bien être des consommateurs et à créer l'Autorité de la concurrence de l'EAC.

De par cette loi de la concurrence de l'EAC, le Burundi a l'obligation de mettre en place un cadre légal et institutionnel de la concurrence.

C'est dans ce cadre que la loi n°1/06 du 28 mars 2010 portant régime juridique de la concurrence a été promulguée, dans une perspective de créer un environnement favorable à l'amélioration du climat des affaires et des investissements internationaux.

Cette loi prévoit la création d'une commission indépendante de la concurrence, comme autorité de régulation de la concurrence.

Ce projet de décret est proposé dans le souci de la mise en place de cette Commission, et la mise en application de la loi sur la concurrence en dépend.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres a adopté le projet avec les recommandations suivantes :

- Supprimer les aspects en rapport avec l'immunité accordée aux membres de la commission ;
- Ajouter comme autres membres de la Commission, un représentant de la Primature et un représentant du Ministère en charge des affaires de la Communauté Est Africaine ;
- Retenir les membres de la Cour Suprême, (et non les anciens membres) comme faisant partie de la Commission;
- Pour les personnalités désignées en raison de leurs compétences, retenir une seule spécialité pour ne pas laisser place à la subjectivité ;

5. **Note relative au transfert du patrimoine de l'Office National du Tourisme au Ministère du Transport, du Commerce et de l'Industrie et du**

Tourisme, présentée par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

Par décret n°100/094 du 09 novembre 2020 portant réorganisation du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme, il a été mis en place une Direction Générale du Tourisme au niveau de l'administration centrale, qui reprend le cahier de charge de l'ancienne Direction Générale de l'Office National du Tourisme.

Même si l'Office National du Tourisme a été dissous, les activités qui lui étaient dévolues restent indispensables. Elles ont, de ce fait, été transférées à la Direction Générale du Tourisme.

Il est proposé à travers cette note, que le patrimoine qui était dans les mains de l'Office National du Tourisme revienne à la Direction Générale du Tourisme.

La Note propose une répartition du personnel au sein de la Direction Générale du Tourisme en fonction du niveau d'études et du cahier des charges.

Après analyse de la note, le Conseil des Ministres l'a adoptée avec comme recommandations de :

- Continuer la réintégration dans les divers services du ministère en tenant compte des besoins du ministère et du profil des candidats ;
- Parler du transfert du personnel car c'est de cela qu'il s'agit ;
- Collaborer avec le Ministère de la Fonction Publique pour redéployer dans les autres ministères les unités qui n'auront pas été casées dans le Ministère en charge du Tourisme.

6. Projet de mémorandum d'entente entre le Gouvernement du Burundi et l'entreprise USILE Sarl Togo sur le projet d'implantation des postes de péage et de pesage sur les axes stratégiques du réseau routier du Burundi, présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources financières destinées à l'entretien routier, la loi y relative de 2002 fixe neuf sources.

Au cours des onze dernières années, la somme collectée puis affectée à l'entretien routier a augmenté pour atteindre un maximum de 19 222 131 688 Fbu en 2013. A partir de cette année, la somme a chuté pour arriver à 7 223 692 667 Fbu. Ce budget n'est pas suffisant pour entretenir convenablement le réseau routier burundais.

Pour cette année budgétaire 2021-2022, le Gouvernement a mis sur pied un fonds d'entretien routier s'élevant à 21. 744. 602 .615 Fbu.

Mais il est toujours nécessaire d'exploiter d'autres sources jusque-là oubliées mais prévues par la loi pour avoir plus de fonds. Il s'agit de la redevance à l'essieu et des pénalités de surcharge des véhicules de transport.

Cela nécessite la construction des centres de pesage/péage et une expertise non disponible localement.

Ce projet de mémorandum d'entente entre l'entreprise togolaise USILE et le Gouvernement du Burundi s'inscrit dans ce cadre. Il présente deux avantages :

- La mise à contribution des usagers de la route à l'entretien du réseau routier par l'introduction du système de péage ;
- La protection des infrastructures routières contre les dégradations précoces dues aux surcharges des véhicules de transport par l'implantation des pese-essieux sur les axes routiers.

A l'issue de l'analyse du projet, le Conseil des Ministres est abouti aux conclusions suivantes :

- Le système de péage n'est concevable que quand il y a de bonnes routes, ce qui n'est pas encore le cas pour notre pays ;
- Il faut réorienter l'objet du Mémorandum en insistant sur le développement des infrastructures routières avec le système de péage/pesage ;
- Il faut chercher parmi les sociétés locales celles ayant les capacités de réhabiliter certaines routes et installer le système de péage/pesage, et se convenir sur les modalités de remboursement.

7. Note d'information sur le processus de transformation du Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain en Banque de l'Habitat du Burundi, présentée par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux.

Le Fonds pour la Promotion de l'Habitat Urbain (FPHU) a été créé en 1989 avec comme unique actionnaire l'État du Burundi, avec un capital social de 100 millions de Fbu. Sa mission principale était le financement du premier logement en faveur des cadres et agents de l'État et des entreprises parapubliques.

A partir de 1993, le Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain est devenu une société mixte avec un capital de Quatre Cent Neuf (409) millions de Fbu réparti entre quatorze(14) actionnaires.

Actuellement, la Banque de l'Habitat du Burundi (ex-FPHU) a un capital de Treize Milliards Neuf Cent Trente Cinq Millions Six Cent Septante Six Mille Deux Cent Nonante Quatre Fbu(13. 935. 676. 294) réparti entre 27 actionnaires, dont 67,08 % appartiennent à l'État du Burundi.

La BHB est régie actuellement par la loi n°1/17 du 22 août 2017 régissant les activités bancaires et par la loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des sociétés privées et à participation publique.

S'agissant de cette transformation du FPHU en Banque de l'Habitat du Burundi, il s'agit d'un processus qui a commencé en 2011 sur recommandation du Conseil des Ministres et d'une mission de l'Inspection Générale de l'Etat au cours de la même année. Cette transformation devait permettre de mobiliser beaucoup plus de ressources provenant de l'augmentation du capital et des dépôts à terme.

C'est en 2015 qu'il a été proposé d'augmenter le capital jusqu'à Treize Milliards Neuf Cent Trente Cinq Millions Six Cent Septante Six Mille Deux Cent Nonante Quatre Fbu (13. 935. 676. 294), de construire un bâtiment pour abriter cette banque, et de recruter un cabinet chargé d'accompagner le FPHU dans ce processus.

Actuellement, le capital souscrit a été libéré et le bâtiment a été construit.

La Banque de la République a adressé au Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain en date du 29 avril 2021 la lettre portant acte d'agrément de la Banque de l'Habitat du Burundi en qualité de Banque Commerciale.

Après analyse de la note présentée, le Conseil des Ministres a constaté que le processus de transformation du Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain en Banque de l'Habitat du Burundi a été mené conformément à la loi.

Cependant, le Conseil des Ministres est revenu sur la défaillance des représentants de l'Etat dans cette institution qui n'ont jamais voulu informer l'Etat via le Ministère de tutelle sur le déroulement de ce processus.

Il a été ainsi recommandé de :

- Identifier l'élément qui a brisé le maillon de la chaîne de communication et qui a fait que l'Etat ne soit pas régulièrement et correctement informé sur ce processus, et prendre les mesures nécessaires ;
- Augmenter le capital de la Banque ;
- Faire un clin d'œil aux dirigeants de la Banque par rapport à leur qualité et la validité des actes qu'ils posent actuellement ;
- Procéder aux ajustements nécessaires pour que les organes de la Banque travaillent dans la légalité ;
- Faire le suivi nécessaire pour que le projet de construction des maisons par la diaspora burundaise ne soit pas bloqué et se termine le plus vite possible ;
- Eviter que la BHB ne se transforme en une société de construction mais finance plutôt l'habitat.

8. Document des résultats de l'enquête sur la classification de la population de la Commune pilote de Gashoho dans la Province de Muyinga, présenté par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

Le Gouvernement du Burundi a fait de la protection sociale un des piliers de sa stratégie de croissance et de développement durable. C'est dans cette optique qu'une politique nationale de protection sociale a été mise en place en 2011, ainsi qu'une stratégie de sa mise en œuvre en 2015.

Cette stratégie prévoit d'augmenter l'accès aux services sociaux de base en matière de santé, d'eau, d'assainissement et d'éducation.

La 5^{ème} et la 6^{ème} assemblée générale de la Commission Nationale de Protection sociale ainsi que la conférence nationale sur la santé ont affirmé que la couverture sanitaire universelle au Burundi devra passer par une assurance-maladie obligatoire de type contributif, conditionnée par la classification de la population en fonction de la capacité contributive de chaque classe. Mais il y avait absence de données sur lesquelles devait se fonder une telle classification.

C'est dans ce cadre que le Ministère en charge de la solidarité nationale, en partenariat avec la Plateforme des Acteurs des Mutuelles de Santé au Burundi (PAMUSAB), a pris l'initiative de réaliser une étude pilote de classification des ménages suivant les revenus, dans la Commune Gashoho de la Province Muyinga.

L'étude a débuté par une enquête détaillée sur les moyens d'existence de tous les ménages de la Commune Gashoho (revenus monétaires, terres, possession d'animaux, niveau de formation, éclairage, type de maison, latrines, etc) et qui a permis de déterminer six classes à savoir :

- Les indigents et les vulnérables
- Les très pauvres
- Les pauvres
- Les moyens
- Les riches
- Les très riches

Le projet vise à établir une solidarité contributive entre les ménages suivant ces classes.

Après analyse du document, les observations et recommandations suivantes ont été formulées :

- L'échantillon sur une seule commune du pays n'est pas suffisant pour permettre de prendre une décision. Il faut étendre l'échantillonnage sur deux communes au moins par région naturelle pour avoir des données plus ou moins fiables ;
- Dans tous les cas de figure, il faut anticipativement réfléchir sur le niveau de contribution de l'Etat ;
- Il faut faire des propositions sur le type de mutuelle à mettre en place ou opter pour le renforcement des mutualités existantes ;
- Il faudra profiter des données qui résulteront du recensement de 2022 ;
- En attendant les données des autres communes comme échantillons, appliquer dans la Commune Gashoho les données recueillies pour se faire une idée du degré d'adhésion de la population;
- Montrer, chaque année, le nombre de personnes qui sont sorties de l'état de pauvreté par l'intervention des différents projets.

9. Divers

- a) Le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux a informé le Conseil sur la problématique des parcelles du site Kizingwe-Bihara.

Compte tenu de l'importance de la question, le Conseil lui a demandé de préparer un dossier en bonne et due forme qui sera inscrit à l'ordre du jour de l'une de ses prochaines réunions.

- b) Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines a informé le Conseil sur un récent protocole d'accord qui a été signé entre le Gouvernement de la République du Burundi et la Banque Africaine de Développement en rapport avec un don de 4,52 millions d'UC (unités de compte) pour financer le projet d'accès à l'énergie qui permettra d'électrifier 36 localités dont 23 chefs-lieux des communes non encore électrifiées.

- c) Son Excellence Monsieur le Président de la République est revenu sur l'incendie dû au court-circuit électrique qui s'est déclaré à la Prison Centrale de Gitega faisant beaucoup de morts et de blessés. Il a présenté ses condoléances les plus attristées aux familles des disparus et a souhaité prompt rétablissement aux blessés.

Il a parlé de la prochaine Table Ronde des partenaires techniques et financiers, où il sera question d'élaborer un plan d'actions conjoint des activités qu'ils vont financer.

Au niveau ministériel, il sera mis en place un comité conjoint d'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions, et cette évaluation sera faite mensuellement.

Au niveau du Gouvernement, cette évaluation sera faite chaque trimestre, et il y aura, à la fin de chaque année, une évaluation globale autour de Son

Excellence le Président de la République avec les partenaires techniques et financiers.

Pour terminer, Son Excellence le Président de la République a rappelé aux Ministres de mettre leurs techniciens sur terrain pour que les doléances de la population, dans leurs domaines respectifs, trouvent des réponses. Il faut veiller à ce que les réalisations des ministères aient un impact sur la population.

Fait à Bujumbura, le 9 décembre 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi